|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **AMBASSADE DU TOGO***Mission Permanente auprès de l'Office des Nations Unies, de l'Organisation Mondiale du Commerce et des autres Organisations Internationales à Genève* |  |  **REPUBLIQUE TOGOLAISE** *Travail- Liberté-Patrie* |

 |

**33ème session du Groupe de travail** **sur l’Examen**

**Périodique Universel**

Examen de la situation des droits de l’homme

en Ethiopie

*Déclaration de la délégation togolaise*

**Genève, 14 mai 2019**

09:00-12:30

**Monsieur le Président**,

Le Togo souhaite une cordiale bienvenue à la délégation de l’Ethiopie et la remercie pour la présentation de son 3ème rapport à l’EPU.

La délégation togolaise souhaite faire les trois recommandations suivantes à l’Ethiopie :

1. Ratifier le Protocole facultatif concernant la vente d’enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants ainsi que le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées ;
2. Accélérer le processus de révision de la loi n°210/2000 afin de permettre à la Commission nationale des droits de l’homme d’être en conformité avec les Principes de Paris et la doter de ressources humaines, techniques et financières suffisantes ;
3. Prendre des mesures nécessaires pour mettre en œuvre les dispositions législatives pertinentes interdisant et criminalisant les mutilations génitales féminines.

Par ailleurs, le Togo accueille avec satisfaction la mise en place d’un programme de réformes qui est de nature à améliorer la situation des droits de l’homme dans le pays.

Pour finir, nous souhaitons plein succès à l’Ethiopie dans la mise en œuvre des recommandations issues du présent EPU.

**Je vous remercie.**